Vivre à Arbin

Vie du Village | Sécurité | Lettre n°52.

Bien cher Albinus,

Lors de nos échanges je t'ai fait part de mon sentiment sur les décisions prises par nos Elus en matière de sécurité aussi bien dans la traversée du village que rue de la Charrière. Ce sujet important, étant au cœur de l'actualité, je souhaite te tenir informé.

***

Circulation dans la traversée du Bourg :
Des panneaux ont été installés il y a plus d'un an. Le Maire, en Conseil, avait indiqué : *« C'est provisoire »*. Bien qu'en contradiction avec le bon sens le provisoire a duré.
Finalement après mûres réflexions les Elus ont décidé de donner priorité au sens montant mais sur la seule portion étroite à l'intersection du chemin des Moulins. Tout de suite après c'est à nouveau la voie descendante qui est prioritaire. Même si c'est mieux que rien, va comprendre la logique ! Dans le même temps un stop a été installé au bas du chemin des Moulins. C'est, de loin, la seule bonne initiative ! Pour le reste, ces travaux, pas gratuits malgré tout, ne règlent en rien la sécurité. La vitesse dans l'ensemble de la Grande Rue, et même avant, n'est pas respectée y compris par ceux qui devraient montrer l'exemple. Les priorités installées ne sont pas respectées, quant au stop, plus d'un passe outre ! Manifestement ce sujet méritait une réflexion plus approfondie. Espérons qu'un accident grave ne viendra pas donner raison à tous ceux qui sont du même avis. Car pour l'instant les Elus semblent bien les seuls à dire que tout va bien. Mais que dire de la visibilité aux stops du chemin des Moulins et de la rue venant de la salle des fêtes au niveau du pont SNCF ?

Chantier d'enfouissement des réseaux :
Gros chantier tant par son montant, **plus de 300 000€,** que par sa durée : l'arrêté prévoit **5 mois.** Je me garderai bien d'émettre un point de vue sur le déroulement du chantier et la qualité du travail, certains au Conseil sont sans doute plus compétents que moi ! Je vais m'en tenir à te faire part de ma stupéfaction sur le sujet de cette lettre : **la sécurité**.
J'aurais pu joindre à cette missive des pages de photos confirmant mon propos. Le bulletin municipal de juin en regorgera certainement !
Une circulation alternée a été installée, mais la temporisation entre le passage au rouge d'un côté et le clignotant jaune de l'autre est insuffisante. Des véhicules sont contraints de se croiser alors que la chaussée est encombrée par les engins ! Les cyclistes, nombreux à cette époque, n'ont pas le temps de grimper la côte en venant de Cruet et rejoindre la fin de chantier. Certains se trouvent nez à nez avec voitures, mais pire, camions ou cars. Pour les mamans avec leurs bambins qui habitent le bourg, aucune protection n'a été installée pour aller à l'école. Prudentes, certaines font 4 fois par jour le tour par la rue de la Charrière, le chemin des Moulins, puis longent le cimetière !
J'ai assisté à la chute, heureusement sans gravité d'un cycliste, qui en serrant à droite a glissé sur sable et gravats qui encombrent la voie de circulation. Il faut dire que le minimum de nettoyage est loin d'être de mise, et en dehors des heures de travail, avec la vitesse (et oui toujours là) c'est un nuage de poussière qui accueille les piétons bien en peine de savoir où passer.

Les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée sans aucune protection.

Depuis quelques jours la tranche du terrassement (Ecole/pont du Nant Bauchet) a démarré. Le chemin piétonnier qui longe les jardins est donc impraticable pour un certain temps. Au passage, tous les pavés autobloquants, et le reste, finissent leur vie en remblai sur un terrain communal de la zone industrielle. Dommage, c'était joli et de plus l'eau de pluie (rare en ce moment c'est vrai) retournait dans le sol. Là nous aurons des ruissellements sur le bitume.
Là aussi, ce chemin est utilisé 4 fois par jour par de jeunes enfants, souvent seuls, et par des mamans avec poussettes. Voilà ce qu'on leur propose :

Un espace piétons ridiculement réduit !

Une signalisation indigne !

Sur la chaussée, une bande à gauche en montant de 30 cm de large à cheval sur le bitume et l'herbe. Une protection plus que sommaire avec une barrière de-ci de-là et quelques quilles. La signalisation est digne des pays sous-développés. Quant à la traversée au petit pont débrouillez-vous ! **Albinus c'est tout simplement scandaleux de jouer ainsi avec la vie de nos enfants.**
Certes, les Elus peuvent se retrancher derrière l'arrêté municipal qui est clair : « l'entreprise est responsable de la sécurité durant la durée du chantier ». Mais n'est-ce pas à eux et surtout au Maire d'intervenir si l'arrêté n'est pas respecté ? Dis-moi, Albinus, personne ne s'est donc préoccupé avant le démarrage du chantier de savoir comment l'entreprise allait gérer la sécurité ? Tous devaient pourtant être informés que les trottoirs allaient être défoncés !
Comment qualifier ce laxisme ? Je te laisse seul juge.

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Mai 2011